



Toulon, le 17 décembre 2018

DIVISION « ACTION DE L'ETAT EN MER »

ARRETE PREFECTORAL N° 292/2018

PORTANT ABROGATION DE L'ARRETE PREFECTORAL N°60/2018 REGLEMENTANT, LE MOUILLAGE, LA BAIGNADE, LA PLONGEE SOUS-MARINE, ET LA PECHE EN BAIE DE LA CIOTAT (COMMUNE DE LA CIOTAT, BOUCHES-DU-RHONE) DANS LE CADRE DU TRAITEMENT D'ENGINS EXPLOSIFS

Le vice-amiral d'escadre Charles-Henri de La Faverie du Ché
préfet maritime de la Méditerranée

- VU l'article L. 5242-2 du code des transports,
- VU les articles 131-13 et R. 610-5 du code pénal,
- VU le décret n° 76-225 du 4 mars 1976 modifié, fixant les attributions respectives du ministre de l'intérieur et du ministre de la défense en matière de recherche, de neutralisation d'enlèvement et de destruction des munitions et des explosifs,
- VU le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 modifié, relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer,
- VU le décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié, relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur,
- VU le décret n° 2016-1108 du 11 août 2016 portant création de recueils d'actes administratifs des préfectures maritimes sous forme électronique,
- VU l'arrêté préfectoral n° 15/2018 du 6 mars 2018 portant délégation de signature,
- VU l'arrêté préfectoral n° 19/2018 du 14 mars 2018, réglementant la navigation et la pratique de la plongée sous-marine le long du littoral des côtes françaises de Méditerranée,

Considérant que l'opération de traitement d'engins explosifs est terminée.

A R R E T E

ARTICLE 1

L'arrêté préfectoral n°60/2018 du 20 avril 2018 réglementant, le mouillage la baignade, la plongée sous-marine et la pêche, en baie de La Ciotat (commune de La Ciotat, Bouches-du-Rhône) dans le cadre de la découverte d'engins explosifs est abrogé.

ARTICLE 2

Le directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône, les officiers et agents habilités en matière de police de la navigation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de la Méditerranée.

Pour le préfet maritime de la Méditerranée et par délégation,
le commissaire général Thierry Duchesne
adjoint au préfet maritime,
chargé de l'action de l'Etat en mer,

Signé : Thierry Duchesne

DESTINATAIRES :

- M. le préfet des Bouches-du-Rhône
- M. le maire de La Ciotat
- M. le procureur de la République, près le TGI de Marseille
- M. le directeur interrégional de la mer Méditerranée
- M. l'administrateur des douanes, directeur régional garde-côtes de Méditerranée
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône
- M. le directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral des Bouches-du-Rhône
- M. le directeur du CROSS MED
- M. le commandant de la région de gendarmerie de PACA
- M. le commandant du groupement de gendarmerie maritime de la Méditerranée
- M. le commandant du groupement de gendarmerie départementale des Bouches-du-Rhône
- M. le commandant du groupement des plongeurs démineurs de la Méditerranée
- M. le directeur du parc national des calanques

COPIES :

- CECMED/DIV OPS (J0-J2-J34 APPMAR)
- CECMED/OCR/ Chef OCR
- SEMAPHORE DU BEC DE L'AIGLE
- AEM/ORSEC/SM
- Archives.